
PROCES-VERBAL

~ CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2018 ~

L'an deux mille dix-huit, le 28 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Michel LAHORGUE, Frédéric ETCHEGARAY, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY  
Mmes Chantal BONZON, Valérie RECARTE, Dominique GALLOT, Marie-Dominique GAY, Sophie DELETTRE, Dominique VIGIER.

~~~~~

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Mme Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à M. Michel KLISZ), Mme Emmanuelle DALLET.

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h15.

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018**

Pour :	16 (dont 2 pouvoirs)	→	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Abstention :	0		
Contre :	0		

ORDRE DU JOUR :

➤ **PERSONNEL :**

1. Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet :

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mme Dominique GALLOT, qui explique le contenu de la délibération.

Monsieur Le Maire met aux voix :

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ ***Adopté à l'unanimité***

2. Création de 8 emplois d'agents recenseurs pour le recensement de la population 2019 :

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mme Dominique GALLOT, qui précise que le recensement aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

Le recrutement est en cours, les candidats peuvent postuler jusqu'au 3 décembre 2018.

Les agents seront recrutés à partir du 3 janvier, date de la 1^{ère} journée de formation.

La seconde formation aura lieu le 10 janvier avec entre les deux, les tournées de reconnaissance.

M. GOÑY demande pourquoi l'indemnité kilométrique est mise au conditionnel ?

Monsieur Le Maire lui répond que tout dépendra du district et de la distance à parcourir, et si l'agent a besoin d'utiliser son véhicule.

Cela sera étudié au moment de la rémunération.

M. SORHAITS, suite à son expérience, pense que la commune est en dessous des salaires proposés par d'autres communes voisines et que l'on risque d'avoir du mal à trouver des candidatures.

Monsieur Le Maire lui répond que nous avons reçu pas mal de candidatures pour le moment, qui viennent de Pôle emploi, mais aussi de personnes de Bassussarry.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ ***Adopté à l'unanimité***

3. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles :

Mme GALLOT explique que cette délibération permet de pallier rapidement à une absence ponctuelle d'un fonctionnaire.

M. LAHORGUE s'étonne que cette délibération n'ait pas été prise en début de mandat ?

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ ***Adopté à l'unanimité***

4. Signature d'une convention santé avec le Centre de Gestion :

Mme GALLOT fait lecture de la délibération.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0

Contre : 0

→ *Adopté à l'unanimité*

➤ **SOCIAL** :

5. Action sociale en faveur du personnel communal :

Mme GALLOT explique que cette délibération est la même que les autres années.

M. SORHAITS demande si M. BASSIER percevra la totalité des chèques cadeaux.

M. GOÑY : après s'être entretenu avec divers agents, qui ne remettent pas en cause l'octroi de ces chèques cadeaux, mais qui trouvent dommage d'être limités aux seuls commerces de Bayonne. C'est du pouvoir d'achat pour les agents, qui aimeraient aller ailleurs, ou utiliser cette somme pour autre chose.

Monsieur Le Maire explique qu'il a eu le même débat du temps d'ERROBI, pour défendre les commerces d'ERROBI, qui s'étaient réunis et avaient créé « Pays Basque au cœur ».

M. GOÑY ajoute qu'il y a plusieurs façons de proposer des actions sociales ;

Monsieur Le Maire propose que cette question soit étudiée par la commission sociale.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ *Adopté à l'unanimité*

6. Demande de dérogation pour le maintien des offres de séjours du Centre de loisirs :

La parole est laissée à Mme GALLOT, qui explique qu'il y a 2 points importants à souligner à ce sujet :

- 1) La déception des familles et des animateurs, qui ont souligné lors de la commission sociale, que ces séjours sont très importants pour la cohésion et l'implication des jeunes entre eux. Ils ont constaté de grosses différences de fréquentation cette année, car il n'y a pas eu d'élément fédérateur en début d'été ;
- 2) La demande des animateurs d'effectuer des heures supplémentaires sur ces 3-4 jours de camps.

Monsieur GOÑY estime que la demande de dérogation est judicieuse et demande comment sont dédommagés les agents.

Mme GALLOT précise qu'ils sont payés en heures supplémentaires.

Mme VIGIER, qui fait partie de la commission sociale, précise qu'il n'y a que 2 communes (Urrugne et Bassussarry), qui ont suspendu leurs camps afin de respecter la législation : toutes les autres ont continué à proposer leurs séjours.

Les accompagnateurs, qui souhaitent que les camps soient rétablis, expliquent que cette démarche crée toute une dynamique, qui continue même après les camps.

Cette année, ils ont vu la différence et le manque de dynamisme et d'implication des jeunes du fait qu'il n'y ait pas eu de camps cet été.

Les animateurs ont été abordés par les syndicats, qui pensaient que la mairie leur imposait ces heures supplémentaires, à qui ils ont répondu qu'ils étaient demandeurs et souhaitaient partir en séjours.

Cette délibération permet de demander son avis au Préfet, sachant qu'il existe une jurisprudence à ce sujet.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ ***Adopté à l'unanimité***

7. Cantine scolaire :

7.1 Reprise de l'activité de l'Association Communale pour la Cantine Scolaire par la mairie :

Mme GALLOT explique que l'association en charge de la cantine scolaire a souhaité arrêter la gestion de cette activité à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cela ne changera pas grand-chose pour les parents. La mairie va travailler afin d'améliorer la qualité des repas servis.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ ***Adopté à l'unanimité***

7.2 Création d'un budget annexe « Cantine scolaire » :

La parole est laissée à M. YAOUANC, qui explique que cette création est la suite logique de la reprise de l'activité. Cela est une obligation d'individualiser les dépenses et les recettes et permet d'avoir une vision précise du coût de cette activité.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ ***Adopté à l'unanimité***

7.3 Création de 8 emplois permanents d'adjoints techniques non titulaires à temps non complet de droit public :

Mme GALLOT explique que cette création de postes est également une suite logique.

Les personnes en place vont être conservées, et il est prévu 2 agents de plus, qui ne seront pas embauchés dès le 1^{er} janvier, mais suivant les besoins observés.

Mme VIGIER demande comment va se faire le passage des salaires du privé au public ?

Mme GALLOT lui explique que dans le cadre d'une reprise d'activité, le salaire est conservé à minima de ce que les salariés perçoivent actuellement.

M. SORHAITS demande pourquoi les enfants de l'Ikastola mangent à 11h30, est-ce parce qu'on n'a pas la capacité de les accueillir avec les autres enfants ? Comme cela construit pas mal à Bassussarry, ne va-t-on pas bientôt être à l'étroit à l'école publique ?

Pour l'année scolaire 2018-2019, c'est la solution qui satisfait tout le monde.

M. GOÑY, qui explique qu'il est pour la défense des salariés, ne trouve pas que ce soit une suite logique. Il ne comprend pas que ces employés ne soient pas directement embauchés comme fonctionnaires territoriaux. Il estime qu'on est en train de casser le statut.

M. LAHORGUE explique qu'aujourd'hui la mairie a besoin de 5 agents permanents, mais que l'année prochaine, on n'en aura peut-être besoin que de 3, ces emplois sont susceptibles d'être modulables, en fonction des effectifs. S'ils venaient à baisser, qu'est-ce qu'on ferait des agents en surnombre ? Cela veut dire qu'on va les trainer toute la carrière. Il n'y a rien de péjoratif dans ce terme.

M. BIGÉ explique que les 5 employés en CDI sont repris en CDI, que la personne en CDD jusqu'au 31/12/2018 sera prolongée, avec son accord, et qu'il y aura 2 embauches en fonction des besoins.

M. GOÑY demande si aujourd'hui on manque d'effectif ?

Monsieur Le Maire lui répond, qu'en effet, suite au constat de l'audit, il apparaît que ce service fonctionne en sous-effectif actuellement.

Il explique également qu'il a déjà été confronté à ce type de situation, et qu'il doit voir les choses en tant que « bon père de famille » : il n'a pas le droit, eu égard à l'argent public, d'engager la commune sur des emplois qui ne seront peut-être pas nécessaires dans 10, 15, 20 ans.

Les embauches font parties des dépenses à supporter par les communes, et il faut penser aux personnes qui arriveront derrière, qu'ils ne soient pas engagés, s'il est nécessaire de restructurer la cantine.

Nous ne sommes peut-être pas d'accord sur le fond, mais la défense de l'emploi, je l'ai porté durant toute ma carrière de chef d'entreprise, j'ai été un homme extrêmement sociable, mais en face il y a une responsabilité des finances publiques qu'il faut prendre en compte.

M. GOÑY : il peut également être mis en place une gestion de prévision des carrières, qui n'existe pas aujourd'hui à Bassussarry.

Monsieur Le Maire : je ne sais pas quels seront nos besoins d'ici 15 ans à Bassussarry. Mais si vous le savez, j'attends votre compte-rendu à ce sujet.

Vous êtes maire de Bassussarry depuis 14 ans, vous n'avez pas établi de perspectives ?

J'ai présenté une perspective financière sur les années à venir, mais sur 15 ans, cela paraît difficile, en raison des changements de gouvernements et de municipalités.

Mais je compte sur vous pour rédiger une note prévisionnelle sur les besoins en personnel pour la mairie d'ici 15 ans.

M. GOÑY : je trouve dommageable de prendre en régie communale la cantine, et de ne pas embaucher le personnel en tant qu'adjoints techniques territoriaux stagiaires.

M. LAHORGUE revient sur le terme « trainer », utilisé précédemment, et précise que cela signifie « faire perdurer une situation ».

Pour : 15 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 3 (Mme Vigier, M. Sorhais, M. Goñy)

M. GOÑY précise qu'il ne vote pas contre l'embauche des agents, mais pour la défense du statut et leur embauche en tant que fonctionnaires territoriaux.

→ *Adopté à la majorité*

➤ **ECONOMIE :**

8. Demande de dérogation au repos dominical des salariés pour l'année 2019 :

Monsieur Le Maire fait lecture de la délibération, il rappelle que la procédure exige que le maire prenne la décision après avis du conseil municipal, que seulement 4 dimanches sont demandés cette année, nous n'avons donc pas besoin de saisir la Communauté d'agglomération.

M. SORHAITS tient à rappeler que l'an passé, le conseil municipal avait émis un avis défavorable, mais que suite à une suspicion sur la procuration de Mme VIGIER, son vote n'avait pas été retenu.

Il y avait donc une égalité : 7 voix pour et 7 contre. La voix de Monsieur Le Maire étant prépondérante.

Il avait rencontré les commerciaux, qui lui avaient précisé qu'ils ne gagnaient pas plus en venant travailler le dimanche, et qu'ils préféreraient rester en famille ou aller se promener.

J'aimerais savoir cette année, si les élus allaient garder le même avis, ou changer leur fusil d'épaule.

M. LAHORGUE précise que chacun est libre de changer d'avis.

Monsieur Le Maire tient à préciser que la procuration dont il est question, n'avait pas été signée par Mme VIGIER, donc non valable.

M. SORHAITS admet avoir signé pour Mme VIGIER, avec son aval.

Monsieur Le Maire a également rencontré des commerciaux, qui ne lui ont pas tenu le même discours.

M. GOÑY estime qu'on tend de plus en plus vers la banalisation du travail le dimanche. Il explique que dans son cas, il est obligé de travailler le dimanche en raison de son cycle de travail et du service public, mais que ce n'est pas sa volonté. Il précise que chacun est libre de penser ce qu'il veut.

M. BIGOTEAU s'étonne qu'ils ne demandent que 4 jours, alors qu'il y en avait 5 l'an dernier.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 2 (Mme Gay, M. Lahorgue)

Contre : 5 (Mme Vigier, M. Sorhais, M. Goñy, M. Etchegaray, M. Davril)

→ *Avis favorable à la majorité*

➤ **INTERCOMMUNALITE :**

9. Approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal Txakurrak :

Mme RECART fait lecture de la délibération. Elle précise que les communes ont l'obligation d'avoir une fourrière, c'est pourquoi Ustaritz a souhaité réintégrer le syndicat, car ils n'y arrivaient pas seuls.

Monsieur Le Maire précise que le syndicat connaît des difficultés pour se maintenir. Il aurait souhaité que la communauté d'agglomération récupère cette compétence.

Mme DELETTRE : combien y a-t-il de communes adhérentes ?

M. GOÑY souligne qu'Arcangues et Ahetze ne figurent pas dans la liste des communes membres.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ *Adopté à l'unanimité*

10. Signature d'une convention de partenariat avec la CAPB, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat du Pays Basque :

Monsieur Le Maire fait lecture de la délibération.

La CAPB, qui est devenue délégataire de l'aide à la pierre, a lancé ce dispositif.

Cela peut être intéressant pour le maintien à domicile des personnes âgées et la rénovation énergétique des logements.

La communication débutera d'ici une semaine, 15 jours.

Les plafonds sont relativement hauts.

L'ancienne ACBA avait déjà mis en place ce dispositif.

SOLIHA a été missionné pour instruire les dossiers, mais aussi suivre les travaux.

PROCIVIS va avancer l'argent au particulier et se chargera de récupérer cet argent. Si le particulier ne peut pas rembourser, ils sont en mesure de leur proposer des prêts financés par la Caisse des Dépôts, avec des taux extrêmement bas.

Le sujet de ce soir, c'est d'encourager les communes à inciter les administrés à faire appel à ce dispositif.

Mme VIGIER : Comment les particuliers vont-ils être informés de ce dispositif ?

Monsieur Le Maire explique que la communication sera largement relayée par la CAPB, par tous les moyens de communication qu'ils ont.

La délibération est prise sur 3 ans, il faudra donc la relayer sur ces 3 ans.

Mme VIGIER : Avec la multiplication de ce type d'aides, comment les particuliers vont-ils savoir vers quel organisme se tourner ? Cela rajoute encore une mesure supplémentaire.

Monsieur Le Maire : la CAPB sera centralisateur, par le biais de SOLIHA, qui regardera chaque dossier pour savoir quels sont les financements possibles.

De plus, si avant les artisans devenaient frileux sur ces projets, par peur de ne pas être payés, aujourd'hui, PROCIVIS leur garantit le paiement, ce qui les incite aussi à être plus concurrentiels sur leurs tarifs.

Derrière cette démarche, cela va participer à la valorisation de l'économie locale.

M. SORHAITS : Ne pensez-vous pas que le montant de 5000€ sera un peu court ? Cela représente une enveloppe de 200 000€, qui pour un village comme Bassussarry paraît un peu juste.

Monsieur Le Maire : C'est une estimation de l'agglomération du secteur parcs privés. Cela sera à adapter suivant les demandes. C'est un prévisionnel, ce n'est pas un chiffre arrêté, l'essentiel est d'arrêter le pourcentage de 2.5%.

M. GOÑY : Imaginons que nous arrivions à 50 000€ de participation, est-ce qu'on les finance ?

Monsieur Le Maire : Bien-sûr, cela signifiera que la CAPB a donné beaucoup plus.

M. GOÑY : on essaie de tenir le budget pour les subventions allouées aux associations, et là on serait prêt à donner beaucoup plus.

Monsieur Le Maire : Il y a un besoin réel de logement et si par ce biais on peut aider à maintenir des personnes âgées ou des personnes handicapées à domicile, lutter contre l'habitat indigne, améliorer la performance énergétique, c'est aussi important que le monde associatif

M. GOÑY : Je ne remets pas en question ce dispositif, je m'interroge sur la capacité financière de la commune.

Monsieur Le Maire : C'est une priorité.

M. SORHAITS : Que la mairie aide pour retaper son logement, mais qu'elle participe pour la pose d'un panneau solaire, c'est peut-être moins prioritaire que les enfants de l'ikastola ou autre.

M. LAHORGUE : Pour être éligible il faut respecter les plafonds de ressources fixés.

Monsieur Le Maire : 75% des habitants des Pyrénées Atlantiques sont éligibles aux logements sociaux, donc beaucoup de personnes pourront en bénéficier. Mais celui qui est propriétaire d'une grosse maison, et qui dépasse les plafonds de revenus, ne sera pas éligible.

M. GOÑY : La commune sera-t-elle en capacité de financer ?

Monsieur Le Maire : Je rebondis sur ce que vous m'avez affirmé tout à l'heure, sur le besoin en personnel d'ici 15 ans, et la capacité de la commune à financer ce personnel. La question est la même pour l'habitat.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ ***Adopté à l'unanimité***

11. Approbation du rapport n°1 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

M. Yaouanc fait lecture de la délibération, et explique que Bassussarry est concernée par la GEMAPI pour environ 7 000€.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ ***Adopté à l'unanimité***

12. Signature de la convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers avec la communauté d'agglomération pays Basque :

Monsieur Le Maire rappelle que la Communauté de Communes ERROBI avait mis en place la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets ménagers, mais cette convention n'avait pas été passée pour les déchets non ménagers. Le principe consiste en ce que les particuliers ne paient pas pour les professionnels.

M. ETCHEGARAY demande si les associations sont concernées ?

Monsieur Le Maire : Je n'ai pas la réponse, nous allons demander à la Communauté d'agglomération.

M. DAVRIL précise que cela dépend de la quantité de déchets, c'est au-dessus de 700L / semaine.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ ***Adopté à l'unanimité***

13. Communication du rapport d'activité 2017 de la Communauté d'agglomération Pays Basque :

Certains conseillers précisent qu'ils n'ont pas pu ouvrir le fichier transmis.
Une copie sera demandée à la communauté d'agglomération.

→ ***Le Conseil Municipal en prend acte***

~~~~~

➤ **FINANCES :**

14. Reversement à l'association « Les mots s'animent » de la subvention accordée par le Conseil Départemental pour le programme d'action culturelle de la bibliothèque :

M. YAOUANC fait lecture de la délibération et précise que la subvention n'a pas encore été versée sur le compte de la mairie.

→ *Mme Valérie REcart quitte la séance et ne prend pas part au vote.*

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)  
Abstention : 0  
Contre : 0

→ ***Adopté à l'unanimité***

15. Autorisation de percevoir les fonds de concours Chemin de Mongay :

M. YAOUANC fait lecture de la délibération.

M. GOÑY : A combien s'élèvent les travaux ?

M. DAVRIL : 260 000€. Il y en a environ pour 236 000€ de travaux du côté des terrains privés, qui comme prévus reverseront la moitié par le biais des fonds de concours, et le restant correspond à l'autre partie du chemin (environ 40 mètres), qui est exclusivement communale.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)  
Abstention : 0  
Contre : 0

→ ***Adopté à l'unanimité***

16. Autorisation de signer un avenant au protocole d'accord avec les Centres Musicaux Ruraux (CMR) :

M. YAOUANC précise que cet avenant revient tous les ans, pour la revalorisation du prix de l'heure de prestation.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)  
Abstention : 0  
Contre : 0

→ *Adopté à l'unanimité*

17. Prise en charge des frais de déplacement des candidats au poste de DGS :

Monsieur Le Maire rappelle qu'un appel à candidature a été lancé, que plusieurs candidats ont été sélectionnés, et qu'un candidat en particulier a retenu l'attention du jury.

Aujourd'hui nous en sommes à la phase de consultation de la Préfecture sur la faisabilité de cette embauche.

Mme VIGIER : Combien y-a-t'il eu de candidats ?

Mme GALLOT : Nous avons reçu 26 CV.

M. GOÑY : Il a déjà le grade de DGS ?

M. LAHORGUE : Il est DGA dans une intercommunalité en Ardèche.

Mme VIGIER : Il n'y avait personne du Pays Basque ?

Monsieur Le Maire : il y a eu une candidature d'Halsou et de Baigorry mais qui n'étaient pas non plus DGS.

Mme DELETTRE : Il y a eu l'unanimité du jury pour placer cette personne en tête.

Monsieur Le Maire explique que le Pays Basque attire, mais qu'avec toutes les embauches faites par la Communauté d'agglomération, il y a eu beaucoup de mouvements d'agents. Nous arrivons après, d'où le peu de candidatures.

Pour mémoire, Arbonne n'avait eu que 9 candidatures et Ahetze seulement 7.

M. GOÑY : Sur quel traitement indiciaire sera-t-il recruté ?

M. YAOUANC : Ce n'est pas encore arrêté.

M. GOÑY : Sera-t-il supérieur ou équivalent à l'ancien DGS ?

Monsieur Le Maire : Il serait inférieur. Aujourd'hui, il assure une fonction similaire dans une communauté de communes.

M. YAOUANC explique que lorsque les personnes se déplacent de Lyon ou l'Ardèche, il est correct de participer aux frais engendrés par ce déplacement.

M. GOÑY : Les candidats savaient qu'ils allaient être remboursés ?

Monsieur Le Maire : Nous leur avons annoncé lorsqu'on les a vus.

M. GOÑY : Pourra-t-on avoir le décompte du montant total remboursé ? C'est la première fois que je vois cela.

Monsieur Le Maire : Pour exemple, cela se pratique depuis plus de 15 ans au sein d'HSA (Habitat Sud Atlantic).

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)  
Abstention : 1 (M. Goñy)  
Contre : 0

→ *Adopté à la majorité*

18. Décision modificative n°2 sur le Budget Général :

M. YAOUANC explique que c'est une délibération technique, qu'il y en aura peut-être une autre d'ici la fin de l'année.

Dépenses imprévues : 6918 pour l'indemnisation des commerçants.

Sur le chapitre 62 : 10 000€ c'est le coût de l'audit de la cantine.

En investissements : Cela correspond à une régularisation d'écriture sur 2017, et une dépense imprévue sur Igeldia et les travaux suite aux inondations.

Mme VIGIER : Comment se fait-il qu'il y ait des frais sur un emprunt ?

M. YAOUANC : Ce sont des frais de mise en place que l'on n'avait pas prévus.

M. GOÑY : Sur les inondations, va-t-on être remboursé en raison de l'Etat de catastrophe naturelle ?

M. YAOUANC : On a fait une demande de subvention, on attend la réponse.

Monsieur Le Maire : Il faut savoir que la déclaration d'état de catastrophe naturelle a été rapide pour Bassussarry : je suis allé voir le Préfet, Yannick a rappelé la Préfecture tous les jours, j'ai rencontré le sous-préfet. Seulement 2 communes ont été déclarées en CATNAT.

Nous avons fait des dossiers de demande de subvention auprès de la Région, qui a répondu Non, du Département et de l'Etat, pour lesquels nous attendons la réponse.

M. DAVRIL : A cet effet, ce jour, Benoit a fait le tour de la commune avec les experts du Conseil Départemental.

Monsieur Le Maire : Je tiens à préciser que au-delà de cette démarche volontaire que nous avons engagée, on m'a félicité pour la qualité du dossier présenté aux services de l'Etat, et élaboré par Benoit.

Pour : 18 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ *Adopté à l'unanimité*

~~~~~

➤ URBANISME :

19. Désignation d'un membre du Conseil Municipal comme signataire d'une décision d'urbanisme :

→ *Monsieur Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

Mme GALLOT prend la Présidence de la séance.

M. LAHORGUE fait lecture de la délibération.

Mme GALLOT propose la candidature de M. LAHORGUE ;

→ *M. LAHORGUE ne prend pas part au vote.*

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 3 (D. Vigier, M. Goñy, P. Sorhaits)
Contre : 0

→ **Adopté à la majorité**

~~~~~

➤ **QUESTIONS DE L'OPPOSITION :**

1) Question de M. GONY :

*Le projet de ligne 2 du Tram à ce jour prévoit une desserte sur SUTAR. Le tracé définitif sera arrêté dans 1 an. Le scénario le plus probable est celui-ci : Du fait de la compétence transport confiée à la CAPB, nos élus espèrent que la multiplication de bus menant au Tram bus permettra de soulager la circulation.*

*Le principe :*

*Prendre un premier bus qui nous amènera au Tram bus cadencé à 10 mn puis 5 mn.*

*1° Pour les dessertes Arcangues - Bassussarry, ces bus partageront la route avec les voitures à l'arrêt dès lors qu'elles parviendront à environ 1 km de SUTAR.*

*2° La population venue de Cambo /Ustaritz devra quant à elle laisser la voiture aux environs de CBA.*

*De là un bus s'accaparant la voie de droite actuelle se rendra dans un SUTAR congestionné.*

*Ce choix signifie que les bouchons d'Arcangues, Bassussarry et Ustaritz perdureront et peut-être augmenteront du fait de la perte de 2 des 4 voies existantes.*

*Pour notre secteur d'Errobi, ne vaudrait-il pas mieux annuler le projet bancal du Trambus et consacrer cet argent à d'autres investissements ?*

*Par exemple créer une 3<sup>ème</sup> voie en attendant de pouvoir un jour accéder gratuitement à l'autoroute grâce à une taxe sur les camions qui aura, en 2018, rapporté 9 millions d'euros à la province de Guipuzcoa ?*

Je sais que vous avez rencontré un responsable du syndicat des transports.

Je fais totalement confiance au personnel du syndicat des transports, qui a permis de faire une rentrée scolaire quasiment sans problèmes, alors que le Département ne leur a fourni aucun fichier.

Aujourd'hui, on veut mettre en place un service de bus qui partirait de Biarritz La Négresse et qui irait jusqu'à Bayonne, en passant par Arcangues et Bassussarry. Le tracé n'est pas encore arrêté.

Il y a ce problème de bouchons, qui existe. Le but étant de les diminuer.

En parallèle, il y a une grosse négociation engagée avec la Région pour optimiser la voie ferrée Garazi – Bayonne. Ce qui permettrait de résoudre une grosse partie des personnes qui arrive de la Vallée de la Nive et dont les maires sont très demandeurs. Le train leur permettrait de réduire leur temps de trajet et les embouteillages.

Le bus permettrait de réduire ces bouchons.

Ce qui serait envisagé, c'est la mise en place d'une plateforme à Planuya et qu'un service de bus puisse emmener sur un autre échangeur plus proche de Bayonne, mais décongestionné à hauteur de Planuya.

Pour exemple, à Boucau, ils réfléchissent aussi à la navette fluviale.

Plusieurs dossiers sont à l'étude actuellement :

- Tout un travail est fait pour essayer d'enlever le ramassage scolaire sur Arcangues et Bassussarry et le remplacer par le bus, avec des rotations plus importantes aux heures de sorties et d'entrées scolaires et aux heures d'embauche et de débauche.
- Concernant l'autoroute il y a aujourd'hui de gros échanges entre le Président Etchegaray et Vinci pour obtenir, pour les abonnés, un abattement important.
- Avoir de moins en moins de véhicules en agglomération.
- Amener le bus à Arcangues – Bassussarry pour la rentrée 2019, avec plus de bus dans les heures creuses.

Faut-il remettre en question le trambus ? Je ne sais pas.

M. SORHAITS : l'aberration est de mettre le trambus après les bouchons. Il faut le mettre avant les bouchons, au niveau de CBA mais surtout pas à Sutar.

Monsieur Le Maire : Il faudra inciter les travailleurs et les parents d'élèves à utiliser les bus plutôt que les véhicules personnels le temps que le trambus arrive jusqu'à Planuya.

Le but étant que le ramassage scolaire se fasse avec le bus à compter de septembre 2019.

M. GOÑY explique qu'en 3 mois d'école, il est arrivé 14 fois en retard au collège.

Monsieur Le Maire explique qu'il a fait remonter le problème de retard en début d'année et qu'il a été réglé en 48h, en avançant l'heure de ramassage.

M. GOÑY précise que ce n'est pas le même bus, il y en a 2 qui desservent Bassussarry.

Mme VIGIER explique que ses enfants ne prennent pas les transports, car il aurait fallu prendre 2 abonnements. Sa fille prend la ligne n°6, qui a eu quelques retard en début d'année, mais qui a réajusté les horaires de suite.

M. DAVRIL signale également qu'au retour, le bus ne s'arrête pas à l'arrêt de bus, mais dépose les enfants au rond-point, ce qui est très dangereux.

Mme VIGIER : Cela va se jouer sur la fréquence des bus.

Monsieur Le Maire indique qu'à Bayonne, ils sont en négociation pour acheter des quartiers entiers, pour pouvoir faire des voies bus et réfléchissent à augmenter le stationnement pour inciter les gens à ne plus prendre leurs voitures.

Mme VIGIER : Est-ce qu'il dépassera le bouchon de Sutar et ira jusqu'à Planuya ?

Monsieur Le Maire : C'est ce que je demande depuis des années, mais cela arrivera dans un second temps.

M. SORHAITS : quel sera le cadencement des trains venant de Saint Jean Pied de Port ?

Monsieur Le Maire : Nous ne le savons pas encore, ils s'adapteront aux besoins locaux.

## 2) Question de M. SORHAITS :

*Un semi-remorque chargé de terre s'est renversé le 21 novembre 2018 sur le chemin de Behic qui mène à la Nive.*

*Ce même type de camion traverse et use prématurément notre nouvelle voirie du centre bourg dont il faut le rappeler, les ralentisseurs ne sont pas réglementaires.*

*Par chance le chauffeur a pu ressortir de l'hôpital dans séquelles.*

*Par chance aussi, aucun piéton ou cycliste n'était à proximité.*

*Grâce à l'intervention de la commission travaux, un chemin dans la forêt longe le chemin de Béhic. Mettre comme le demandait l'opposition cette route bitumée en sens unique aurait été préférable.*

*Ce sentier est pour l'instant très glissant car constamment incliné.*

*Pour cela, est-il prévu d'aplanir ce chemin de terre pour le rendre utilisable ?*

*Pourquoi à son extrémité être soudain et brutalement remonté sur la crête de la colline ?*

Monsieur Le Maire : le camion en question était sur un terrain privé.

Cette entreprise est responsable de plusieurs dépôts de décharges sauvages.

M. DAVRIL : le dos d'âne en question n'en n'est pas un, c'est un plateau ralentisseur, il est aux normes.

M. SORHAITS : Moi j'estime qu'il n'est pas aux normes et que s'il y a un accident, cela peut se retourner contre la mairie.

Mme VIGIER : Quand sera installé le feu ?

M. DAVRIL : Les branchements ont été prévus. Mais cela dépendra de la circulation et de la vitesse.

M. SORHAITS : J'ai mesuré la hauteur du plateau, il y a 30cm de dénivelé, alors que la loi dit 10. Donc pour moi nous ne sommes pas aux normes.

M. DAVRIL : Le ralentisseur et le plateau ralentisseur sont deux choses différentes d'un point de vue de la technicité et du résultat final. Ce qui nous intéresse ici, c'est un plateau ralentisseur, qui est fait pour marquer une zone où l'automobiliste doit faire attention et rouler plus doucement.

M. DAVRIL : Concernant le chemin de randonnée, c'est l'usage du chemin qui fait que petit à petit, il s'aplanit. Pour la petite histoire, ce chemin ne devait pas ouvrir, mais à force de persévérance, nous avons réussi à l'ouvrir. Il faudrait communiquer dessus pour que les promeneurs l'utilisent.

De plus, c'est le Département qui l'a ouvert, nous n'avons pas la main dessus. En commission de travaux sera étudiée la possibilité d'ouvrir un autre chemin pour former une boucle, un la création du parking au chemin de halage.

Mme VIGIER : Je voudrais juste signaler le mur écroulé au niveau du rond-point descendant vers le Chaplet, depuis plusieurs mois, car si des pierres continuent de tomber, cela risque de devenir dangereux, de plus, les pierres bouchent le fossé.

Monsieur Le Maire : C'est une route départementale, nous allons relancer le Département à ce sujet.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h40.*

Fait à Bassussarry, le 20 décembre 2018.

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**

